

MAMAN FAIT DU GBS À LA CAS, POUR DÉMÊLER LES RSG, LES CPE, LES CA ET LES BC.

Mémoire déposé le 22 novembre 2005 par Michelle Mathé

RÉSUMÉ :

Je vous présente aujourd'hui mes inquiétudes face au projet de loi 124. Il m'est important de vous démontrer que notre jeune système de services de garde mérite mieux qu'un démantèlement.

Ce mémoire contient :

- Les éléments positifs du système en place
- Les éléments positifs du projet de loi proposé
- Élaboration sur les bureaux coordonateurs (BC) et certaines de leurs fonctions
- Les modifications proposées aux conseils d'administration (CA)
- La 'démarche' éducative. Définition et commentaire
- Les contraintes du milieu familial
- Impacts négatifs du projet de loi sur les installations

Je poursuis avec l'élaboration de recommandations qui incluent :

- Amélioration du volet familial, comme favoriser l'accès à la formation, changer le titre des RSG, etc.
- Suggestion pour les bureaux coordonateurs (BA) d'assumer un suivi continu plutôt que sur demande.
- Les conseils d'administration (CA) devraient continuer d'être occupés par des parents pour maintenir leur pouvoir décisionnel.
- ...

En conclusion, notre système de services de garde est un exemple extraordinaire en matière de politique familiale, c'est pourquoi je suggère que le projet de loi 124 soit abandonné et je demande au gouvernement Charest de considérer les crédits alloués aux CPE comme un investissement plutôt que d'effectuer de nouvelles compressions budgétaires.

N'oublions pas nos enfants, les chefs de file de demain. Nous leur devons de travailler ensemble pour leur offrir les meilleurs services de garde possible maintenant, dans le but de leur fournir les bons outils favorisant un avenir prometteur.

Carpe diem !

**MAMAN FAIT DU GBS À LA CAS, POUR DÉMÊLER LES
RSG, LES CPE, LES CA ET LES BC.**

**Mémoire sur le projet de loi 124, LOI SUR LES SERVICES DE GARDE
ÉDUCATIFS À L'ENFANCE**

Le 22 novembre 2005

Déposé par Michelle Mathé

INTRODUCTION :

En qualité de bon parent, je crois qu'il est de mon devoir de partager mon opinion et mes inquiétudes concernant le projet de loi 124. Il est primordial que ma voix soit entendue et reconnue lors de ce processus, car les enjeux sont de taille pour le futur de nos enfants qui sont les dirigeants de l'avenir.

Laissez-moi premièrement dénoncer cet empressement qui entoure le projet de loi. Les enjeux et conséquences sont immenses et personne ne bénéficiera de cet empressement. Il faut noter que le projet de loi sur la réforme de la DPJ est sans aucun doute un dossier beaucoup plus urgent. Il semble qu'il y ait un manque de vision par rapport à l'urgence requise pour régler ces dossiers dans l'ordre acceptable.

Je n'ai aucune expérience de recherche et n'ai aucune nouvelle statistique ou résultat de projet pilote dans le milieu des services de garde à vous présenter. En contre partie, je peux vous offrir ce qui m'apparaît fort utile : **le Gros Bon Sens (GBS)**.

Ce que mon GBS me dit est que le projet de loi 124 propose une réorganisation qui n'aura pas les effets positifs recherchés, notamment au niveau de l'amélioration de la qualité des services offerts. Il est difficile de concevoir que le système s'épanouira dans un contexte de coupures budgétaires et d'une réorganisation substantielle. Pour ces raisons, je recommande l'abandon du projet de loi 124.

Mon intention initiale fut de présenter un mémoire à caractère scientifique, comportant des statistiques, des résultats de projets pilotes, etc. Mais ceci n'étant pas la bonne démarche dans mon cas, car ce style ne me colle pas. N'ayant ni l'expertise requise ni les contacts pour m'aider à développer ce scénario et également le manque de temps afin de préparer adéquatement ce mémoire. Je vais plutôt vous parler du fonds de mon cœur et de mon âme en tentant de partager avec vous des opinions et suggestions pertinentes aux travaux en cours en ce moment.

Cela étant dit, j'espère que vous considérerez mon mémoire avec le respect que le processus demande.

LES GRANDES LIGNES :

J'effectuerai un survol des sujets suivants :

1-Les éléments positifs du système en place :

- 1.1 Le programme éducatif
- 1.2 Le dépistage précoce

- 1.3 Un jeune réseau en plein essor
- 1.4 Les services de proximité et le soutien continu

2-Les éléments positifs du projet de loi proposé :

- 2.1 Le service de garde avec horaire atypique
- 2.2 La liste d'attente centralisée

3-Les bureaux coordonnateurs (BC) :

- 3.1 La perte des services de proximité
- 3.2 Leur bureaucratisation, leur commercialisation et le spectre de la hausse des tarifs toujours présent
- 3.3 Leur mission d'offrir un soutien 'sur demande' plutôt que continu

4-Les conseils d'administration (CA) :

- 4.1 Dilution du pouvoir décisionnel des parents
- 4.2 La majorité simple au lieu de 2/3

5-La "démarche" éducative :

Définitions et recommandation de garder le programme éducatif

6-Le milieu familial :

- 6.1 L'isolation du milieu
- 6.2 Importance du soutien pédagogique continu
- 6.3 Les conditions de travail
- 6.4 Les horaires atypiques

7-Quelques impacts sur les CPE en installation : Coupures de postes et diminution des services à plusieurs égards

8-Recommandations :

Explorations de solutions possibles pour améliorer

- 8.1 Le sort du milieu familial
- 8.2 Les bureaux coordonnateurs
- 8.3 Les conseils d'administration
- 8.4 Le financement du système en place

9-Conclusion

L'essentiel de cette démarche consiste en la protection, le bien-être et le bonheur de nos enfants. Ces derniers sont les bénéficiaires et utilisateurs des services de garde et tous nos objectifs devraient le refléter. Je crois que l'ensemble du nouveau projet de loi semble davantage favoriser les intérêts des parents plutôt que la qualité des services offerts aux enfants. SVP ne les oubliez pas !

1- LES POSITIFS DU SYSTÈME EN PLACE.

De toute évidence, le présent système valorise les intérêts des enfants en premier. Je crains que le projet de loi 124 mette les besoins de ces derniers loin derrière ceux des parents et de la gestion financière. Ces éléments sont importants aussi, mais n'oubliez pas nos petits trésors qui méritent les meilleurs services que nous pouvons leur offrir.

1.1 Le programme éducatif

Fait la promotion de façon concrète du développement social, cognitif, langagier etc. de nos enfants, en utilisant des démarches et procédures bien établies. Le soutien pédagogique continu contribue à l'établissement des standards très élevés dans ce domaine.

1.2 Le dépistage précoce

Notons que ce service offre le dépistage précoce de plusieurs problèmes qui, en l'absence de soutien continu, ne seraient peut-être pas diagnostiqués en bas âge. La possibilité d'un diagnostic fait en bas âge permet aux parents de venir en aide plus rapidement à l'enfant dit "à besoins particuliers" et ceci a des impacts positifs sur l'avenir de l'enfant.

Prenons l'exemple d'un enfant qui est diagnostiqué avec un problème d'apprentissage. Si ce problème est repéré en bas âge, l'enfant qui est dirigé vers les contacts externes pouvant offrir un soutien adéquat plus rapidement sera en mesure de gérer plus efficacement son problème, avant son arrivée dans le système scolaire. Nul besoin de se fier à des statistiques. Notre GBS sait que cet enfant aura certainement plus de succès au niveau scolaire si son problème a été repéré plus tôt.

Nous savons tous qu'un enfant qui éprouve des difficultés en milieu scolaire sera sujet au décrochage et que celui-ci entraîne d'autres effets néfastes possibles tels que la criminalité, la prostitution, l'usage de drogues, etc. Ceci semble peut-être alarmiste, mais ne faut-il pas donner le meilleur départ et les meilleurs outils à nos petits afin de s'assurer de leur plein épanouissement comme ados et adultes. Ainsi, ils effectueront les meilleurs choix qui leur permettra d'atteindre leur plein potentiel et la quête du bonheur.

1.3 Un réseau en plein essor

Le système en place, quoique imparfait, est un réseau en plein essor, qui compte plus de 1,000 centres de la petite enfance, plus de 14,000 services de garde en milieu familial, plus de 500 garderies privées pour un total de plus de 192,000

places subventionnées. Ceci est un développement sans précédent et représente un système faisant l'envie d'autres provinces et d'autres pays.

Le service de proximité et de soutien pédagogique continu offert au volet familial est un autre élément positif. Prenez l'exemple du CPE que ma fille Catherine fréquente : le CPE la boîte à bizous, à Sainte-Catherine, en Montérégie.

Installation :	Volet familial :
80 places	115 places
14 éducatrices	21 responsables
1 cuisinière	2 assistants
1 coordonnatrice	1 conseillère pédagogique
½ poste de secrétaire-comptable	½ poste de secrétaire-comptable
½ poste de directrice	½ poste de directrice
1 contrat d'entretien externe	1 agent de contrôle et surveillance

Au volet familial, le ratio de RSG avec la conseillère pédagogique ainsi que le service de proximité rendent possible l'existence d'un soutien efficace et rapide lorsque la situation l'exige.

1.4 Les services de proximité et le soutien continu

Nous devons reconnaître que le service de proximité offert au volet familial a créé des liens étroits entre les RSG et les conseillères pédagogiques. L'étude *Grandir en qualité* de l'Institut de la statistique du Québec a démontré que les CPE en installation ainsi que le volet familial offre de meilleurs services à un taux de satisfaction nettement supérieur que les garderies privées. Vous avez eu plusieurs témoignages pendant cette commission qui vous ont confirmé l'importance de ces relations personnelles développées au fil du temps entre ces deux entités. Nous devons aux RSG de leur offrir la continuité de ce support vital dans leur milieu de travail qui est, par nature, souvent très isolé. Ces travailleuses méritent ce soutien. Les enfants en bénéficieront et la qualité de vie des RSG sera meilleure au niveau de leur conciliation famille-travail.

2- LES POSITIFS DU PROJET DE LOI 124 :

Je reconnais que Mme la Ministre croit agir avec bonne foi en présentant son projet de loi. Après avoir lu et écouté plusieurs de ses discours et témoignages sur le sujet, avant et pendant les travaux parlementaires en cours, je ne comprends toujours pas les éléments motivateurs qui poussent à vouloir faire une réorganisation drastique d'un système en place, au lieu de se concentrer sur l'amélioration de ce dernier. Il est important pour moi de comprendre les motivations qui sont derrière la création du nouveau projet de loi 124.

2.1 Les services de garde avec horaire atypique

Il y a du mérite à promouvoir les services de garde avec horaires atypiques. Dans notre réalité socio-économique, le besoin pour ces services est présent. Je pense aux familles monoparentales avec des emplois à horaires variés, ou à ceux qui habitent des régions où la concentration de gens qui occupent des emplois de 9 à 5 (ou horaires semblables...) est peut-être moins élevée, donc le besoin est peut-être encore plus ressenti.

Vous devez être très prudent avec la promotion de ces horaires atypiques, car ce sera le volet familial qui se verra probablement donnée cette mission. Les RSG ont du pain sur la planche concernant, entre autre, la réconciliation famille-travail. En donnant des services de garde à horaires atypiques, on demande à leurs familles de faire d'autres sacrifices comme : les enfants passeront moins de temps de qualité avec leurs parents et vice-versa.

Prenons l'exemple d'une famille avec 2 enfants d'âge scolaire avec un parent qui travaille dans un bureau. Et bien, ce sera le rôle du parent qui arrive du bureau d'effectuer des tâches qui seraient normalement séparées entres conjoints, comme : l'aide aux devoirs, l'heure du bain et la préparation au dodo. Ceci pendant que le conjoint qui est RSG s'occupe de son travail et manque de temps pour être avec ses enfants et son conjoint.

2.2 La centralisation des listes d'attentes

Sera bénéfique aux gens qui sont parents pour la première fois et qui cherchent du support, car c'est un processus très stressant que de trouver une place pour notre enfant qui n'est pas encore au monde. J'ai personnellement vécu la situation difficilement car il y avait beaucoup de suivis à effectuer avec tous les endroits où on s'inscrit. De plus, les mises à jour que les parents doivent effectuer sont différentes d'un endroit à l'autre (par courriel, par téléphone, en personne, par la poste). Les fréquences de mises à jours exigées diffèrent à plusieurs endroits, allant d'une fois par année jusqu'à tous les 3 mois !

Une inquiétude se manifeste : cette centralisation enlèvera le choix aux parents d'inscrire leurs enfants où ils le désirent. De plus que se passera-t-il lors du transfert de nos dossiers d'information prévu pour avril 2006 ? Voici ma situation personnelle : il y a quelques CPE qui sont plus près de mon domicile que celui que ma fille fréquente en ce moment. Devrais-je la transférer ? Que se passera-t-il lors de la naissance de notre deuxième enfant ? Pourrais-je l'inscrire au même endroit que sa sœur, ou devrais-je l'inscrire dans un centre plus près de la maison ? Plusieurs questions et pas de réponses.

3- LA CRÉATION DE BUREAUX COORDONNATEURS

3.1 Perte des services de proximité

La création des bureaux coordonnateurs m'inspire une profonde inquiétude. Les RSG seront perdantes dans ce scénario, parce qu'elles ne bénéficieront pas d'être gérées par un centre régional où elles ne seront plus qu'un numéro.

Ces bureaux sont l'équivalent d'un mur entre les CPE et le milieu familial. Ils auront pour effet de défaire les liens de confiance tissés serrés avec les conseillères pédagogiques, ainsi que le service de proximité leur donnant un accès rapide et soutenu avec cette dernière.

3.2 Bureaucratisation / commercialisation / spectre de la hausse des frais de garde

La bureaucratisation des services de garde m'attriste. Nous nous dirigeons vers une imposition d'une structure centralisée, qui à mon avis, représente une diminution significative du soutien nécessaire sur le territoire. L'accent sera mis sur une valeur administrative de la gestion du volet familial. Notez que la loi ouvre la porte à la commercialisation des services de garde, tel que décrit dans l'article 38 : "Un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial est un titulaire de permis de centre de la petite enfance ou une autre personne morale, une société ou une association..." Ceci m'inquiète car nous n'avons aucune garantie que les standards de service seront maintenus ainsi que les coûts qui sont défrayés par les parents n'augmenteront pas.

3.3 Soutien 'sur demande' plutôt que continu

Les bureaux auront, entre autre, la mission d'offrir un soutien "sur demande" plutôt que continu. Il semble qu'il y a confusion entre le soutien et la surveillance. Le climat de travail d'équipe et d'entraide sera perdu.

4 LES CONSEILS D'ADMINISTRATION (CA)

4.1 Dilution du pouvoir décisionnel des parents

Le projet de loi 124 annonce que le conseil d'administration d'un CPE devra inclure deux personnes de la communauté. Je crois que ceci est une grave erreur. Les parents demeurent les principaux intéressés dans la gestion et le bon fonctionnement des services de garde offerts à leurs enfants. Quel intérêt a un inconnu à s'engager dans le processus ? De mon opinion, ceci est peut-être un outil questionnable pour que la communauté se sente plus concrètement informée quant à la gestion de fonds publics. Je crois qu'inclure les gens de la communauté causera la dilution du pouvoir décisionnel des parents, vu la présence réduite de ceux-ci au sein du CA.

4.2 La majorité simple remplace la majorité à 2/3

La majorité à 2/3 sera remplacée par la majorité simple lors de prises de décision. Ceci n'est pas acceptable, surtout s'il y a des gens de la communauté inclus. Si des parents membres du CA ne peuvent se présenter pour des raisons valables, il sera possible que des décisions cruciales soient sanctionnées sans

même l'accord de la vraie majorité des parents sur le CA. Je conseille que les places sur le CA soient allouées aux parents utilisateurs, en s'assurant qu'il y a un certain nombre de parents du volet familial. Ceci favorisera une meilleure communication et reconnaissance entre l'installation et le milieu familial, ce dernier si souvent isolé.

5 LA 'DÉMARCHE' ÉDUCATIVE

J'ai consulté Le Petit Robert pour voir leur définition du terme 'démarche'. Elle se lit comme suit : « Manière dont l'esprit progresse dans son activité »
Par contre, la définition de 'programme' est la suivante : « Suite d'actions que l'on propose d'accomplir pour arriver à un but »
Contrairement aux propos de Mme la Ministre, je ne crois pas que le terme 'démarche' soit englobant. Je crois plutôt qu'il est trop vague et à besoin d'être modifié. Nous devons conserver le programme éducatif pour s'assurer que la qualité des services sera maintenue et améliorée, plutôt que de transformer les CPE en 'parkings' d'enfants.

6 LE MILIEU FAMILIAL

6.1 L'isolation du milieu

Les RSG travaillent dans un milieu isolé, compte tenu qu'elles opèrent de leur domicile, sans avoir la présence continue d'un superviseur ou patron comme c'est le cas pour plusieurs autres professions. Je suis d'avis que nous leurs devons un support continu pour les aider au bon fonctionnement de leur entreprise. Que ce soit quelque chose d'aussi simple qu'une confirmation d'un travail bien fait ou d'un coup de fil pour savoir si tout va bien aujourd'hui... Ces petites choses peuvent faire une immense différence.

6.2 Importance du soutien pédagogique

Le rôle de la conseillère pédagogique a été sous-estimé. Son expertise et sa connaissance fine du milieu en plus des liens humains qu'elle a créés dans le cadre de service de proximité sont un autre élément primordial au fonctionnement efficace des RSG.

6.3 Conditions de travail

J'ai été surprise d'apprendre que les RSG travaillent dans des conditions, éa mon avis, médiocres. Je m'explique : pourquoi n'ont-elles pas accès à :

- congés fériés / congés sociaux
- un régime de retraite
- des jours de maladie
- vacances
- rémunération pour temps supplémentaire

Et le dernier et non le moindre :

- l'assurance emploi ?

Je suis choquée que plus de 14,000 RSG opèrent dans ces conditions. Nous leur confions ce qu'il y a de plus précieux au monde = nos enfants. LES RSG méritent mieux. Leur travail ne rémunère pas très bien au départ, alors il serait important de leur offrir des meilleures conditions de travail.

6.4 Les horaires atypiques

Nous devons être prudents avec l'encouragement des horaires atypiques, car ils sont un défi de taille pour les RSG désirant concilier travail-famille (voir point 2.2)

7 CERTAINS IMPACTS SUR LES INSTALLATIONS

Tel que déjà mentionné dans ce mémoire, ma fille est inscrite dans un CPE bien géré. Malheureusement, ceci est mis à risque à cause du projet de loi proposé dans un climat de compressions budgétaires. Les effets prévus sont :

- l'abolition du poste de coordonnatrice
- baisse des nombres d'heures allouées hebdomadairement au nettoyage et à la désinfection des jouets et des locaux (d'environ 40 heures à 14heures)
- diminution du nombre d'heures de la cuisinière de 40 heures environ à 28 heures pour être secondée par une aide cuisinière
- manque de ressources pour soutenir les enfants à besoins particuliers

Il m'est inconcevable que ceci se passera. Premièrement, le rôle de la coordonnatrice est important à plusieurs niveaux. Elle offre un soutien essentiel et de première qualité qui est vital pour les éducatrices, et par conséquent pour les enfants. En son absence, il n'y aura plus les ressources nécessaires pour effectuer le dépistage précoce et la prévention.

Deuxièmement, il est inacceptable de diminuer le temps passé au nettoyage et à la désinfection pour des raisons évidentes. Il y a 80 enfants dans cette installation. Il faut, que ce soit dans mon installation ou ailleurs, que les mesures nécessaires soient prises pour assurer la salubrité de l'endroit, sinon il y a augmentation des bactéries et des germes potentiellement dangereux qui auront un impact sur la santé des enfants, de leurs parents et du personnel.

Troisièmement, en diminuant les heures de la cuisinière, elle ne restera probablement pas au CPE. Je crains les qualifications de son remplacement, puisqu'il faut regarder la situation directement : quelle qualité de chef voudra d'un emploi modérément rémunéré pour seulement 28 heures par semaine ?

Quatrièmement, étant donné les compressions budgétaires, le CPE manquera de ressources (monétaire et personnel) pour soutenir les enfants à besoins particuliers. La définition de besoins particuliers est très vaste. Elle peut inclure les enfants qui vivent difficilement la séparation des parents, un déménagement ou autres. En regardant les choses ainsi, on réalise qu'un grand nombre

d'enfants sont, ou ont été à un moment ou un autre, des enfants à besoins particuliers.

Dernièrement, plusieurs études telles que *Grandir en qualité* de l'Institut de la Statistique du Québec, démontrent que la qualité des services ainsi que le niveau de satisfaction des CPE et du volet familial sont nettement supérieurs comparés aux garderies privées. Je termine avec une question. Ne serait-il pas plus bénéfique de travailler à améliorer le côté privé qui présente des lacunes évidentes ?

8. Les Recommandations

Je ne peux pas parler du passé, des progrès faits ni des problèmes rencontrés auparavant, car je fais partie du système depuis 1 an seulement. Même pour ceux qui le sont depuis plus longtemps, il est futile de se tourner vers le passé. Je crois donc que nous devons travailler ensemble pour arriver à trouver des solutions, des procédures qui permettront d'améliorer le futur.

Notre système de services de garde est un exemple extraordinaire en matière de politique familiale, c'est pourquoi je crois que le projet de loi maintenant proposé devrait être délaissé pour se concentrer sur l'amélioration des facettes qui le nécessitent, comme :

8.1 Le volet familial

Le statut et conditions de travail des RSG

Les RSG n'ont pas le respect qu'elles méritent. Ces travailleuses donnent un service qui leur requiert énormément d'investissements pour si peu de récompenses. Je recommande que le titre de RSG soit remplacé par "Éducatrice en milieu familial". Il faut travailler à ce que leur juste valeur soit reconnue. Elles pourraient également bénéficier d'un meilleur accès à la formation comme c'est le cas en installation. Mettre les bons programmes en place, libérer les RSG pour que la formation ne soit pas ajoutée à leur horaire déjà surchargé. Ces mesures d'intégration les encourageront à poursuivre leur perfectionnement et atteindre un meilleur équilibre travail-famille.

Tel que déjà mentionné, certaines conditions de travail des RSG doivent être reconsidérées. Je recommande que vous donniez accès aux bénéficiaires suivants : congés fériés/sociaux, régime de retraite, jours de maladies, vacances, rémunération des heures supplémentaires, accès à l'assurance emploi. Le peu de ressources offertes aux RSG est inacceptable. Les travailleurs dans la majorité des autres secteurs n'accepteraient pas de telles conditions et refuseraient un tel emploi.

8.2 Les bureaux coordonnateurs.

L'idée générale de ces bureaux pourrait être adoptée seulement si le ratio de conseillères pédagogiques versus le nombre de RSG qu'elles desservent est raisonnable. Je recommande que ceci soit examiné attentivement pour ne pas oublier les RSG qui ont souvent besoin d'un support soutenu favorisant, entre autre, le dépistage précoce des enfants à besoins particuliers.

8.3 Les conseils d'administration.

Les parents sont les premiers intéressés au bon fonctionnement des services de garde de leurs enfants, je recommande l'abandon de la proposition du nouveau projet de loi qui demande à 2 personnes de la communauté d'être intégrées au sein du conseil. Je recommande plutôt qu'un % de places sur le conseil soient occupées par des parents du volet familial. Ceci encouragera la communication et la reconnaissance de ces deux volets, en plus de ne pas dissoudre le pouvoir décisionnel des parents.

8.4 Financement.

Il y a eu des investissements sans précédents faits par l'État pour établir le système en place. Je trouve malheureux qu'il n'y ait pas d'investissement supplémentaire considérant que le gouvernement Fédéral vient tout juste de donner des sommes substantielles à notre province. Je recommande qu'une partie de ces argents soit investie dans les services de garde. De plus, je recommande au gouvernement Charest de considérer les crédits alloués aux CPE comme un investissement plutôt que d'effectuer de nouvelles compressions budgétaires.

Par manque de temps, je n'ai pas pu inclure d'autres inquiétudes comme par exemple : l'universalité des services, la gestion des places excédentaires, la transmission de documents et renseignements confidentiels des parents et tout le secteur concernant les permis, leur renouvellement, suspension, révocation, etc. J'aurais aimé également discuter de la création des bureaux coordonnateurs qui est censée se faire sans qu'il y ait déboursement de fonds additionnels. Ne faudra-t-il pas construire des édifices pour accueillir ces BA, ou même investir dans des recherches et études pour déterminer le meilleur endroit pour établir ces BA dans chaque région du Québec ?

9- Conclusion

En guise de conclusion, il est vrai d'affirmer que de grands changements sont toujours accueillis avec réticence, les gens ayant une crainte de l'inconnu. Par ailleurs, les acteurs du milieu concernés sont venus vous offrir leurs témoignages, ils ont partagé leurs inquiétudes, celles-ci fondées sur leur expertise dans leurs domaines respectifs.

Si le projet de loi 124 était accepté tel quel, les acteurs du milieu devront travailler ensemble à l'intérieur du cadre de ces nouvelles lois. La vie continuera, mais je ne comprends pas le besoin de prendre des mesures aussi drastiques engendrant la réorganisation quasi complète de notre jeune système. Ce dernier est, comme bien d'autres, imparfait et il y a toujours place à l'amélioration. N'oublions pas que notre système fonctionne très bien à plusieurs niveaux, alors pourquoi tout changer ?

Nous devons à nos enfants les meilleurs services de garde possible. Le projet de loi 124 annonce que les mesures proposées nous promettent d'améliorer la qualité des services offerts à nos p'tits anges. Comment cela sera-t-il possible dans un contexte de coupures budgétaires ? Nous devons cesser de couper dans ce secteur, mais plutôt investir dans l'avenir de nos enfants, donc l'avenir de notre société.

Je n'ai pas été consultée concernant les réformes possibles ou nécessaires à apporter au système. Je n'ai pas été invitée à partager mon opinion pendant vos travaux parlementaires, alors je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mon mémoire qui me permet de m'exprimer sur un sujet qui me tient à cœur.

Il me reste à souhaiter que les témoignages que vous avez entendus et lus ne l'aient pas été en vain et qu'il y aura une sérieuse reconsidération de votre part dans le dossier du projet de loi 124.

Je souhaite que ce projet soit abandonné pour être remplacé par des mesures visant à améliorer ce que nous avons en place.

RECOMMANDATIONS

- AMÉLIORATIONS AU VOLET FAMILIAL :

+ FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION COMME DANS LES INSTALLATIONS, POUR ENCOURAGER LE PERFECTIONNEMENT

+ MODIFIER LE TITRE DE RSG POUR 'ÉDUCATRICE EN MILIEU FAMILIAL' (EMF)

+ ACCÈS AUX BÉNÉFICES TELS : JOURNÉES DE MALADIE, VACANCES ET CONGÉS FÉRIÉS PAYÉS, RÉGIME DE RETRAITE, ASSURANCE-EMPLOI

- LES BUREAUX COORDONNATEURS (BC)

+ ASSURER LE MAINTIEN DU SOUTIEN PÉDAGOGIQUE CONTINU

- LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

+ PARENTS DES INSTALLATIONS ET DU VOLET FAMILIAL SUR LES CA POUR ASSURER LA CONSERVATION DU POUVOIR DÉCISIONNEL

- FINANCEMENT

+ RÉDIRIGER CERTAINS DES ARGENTS REÇUS DU FÉDÉRAL DANS LE SYSTÈME

+ CONSIDÉRER LES CRÉDITS ALLOUÉS AUX CPE COMME UN INVESTISSEMENT PLUTÔT QUE D'EFFECTUER DE NOUVELLES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

SOMMAIRE :

LES BESOINS DES ENFANTS SONT L'ULTIME BUT À ATTEINDRE AVEC TOUTE MODIFICATION DU SYSTÈME EN PLACE, POUR LEUR ASSURER LE MEILLEUR AVENIR POSSIBLE.

MERCI !